

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, CONVERT Jacques, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, GIRARDIN Marcel, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane,

PROCURATIONS : Madame PALUMBO Floriane a donné pouvoir à Madame BERNON Martine

SECRETARE DE SEANCE : Sandrine CAVALLO

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 13 décembre 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 13 décembre 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Mathieu CROSET, Catherine MARTIN, Floriane PALUMBO (jusqu'à 21h12), Carmela SICOLI.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

I – GRAND LAC – ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2018

Monsieur le maire rappelle que suite à la fusion de la CALB, de la CCCA et la Communauté de communes du Canton de Chautagne, la nouvelle Communauté d'Agglomération GRAND LAC a décidé de prendre en totalité à compter du 1^{er} janvier 2018, sur son territoire les compétences suivantes :

- Eau potable
- Eaux pluviales
- Social
- GEMAPI

Ce choix entraîne une évaluation des transferts de charges pour les communes devant transférer ces compétences au 1^{er} janvier 2018.

En fonction des compétences, les communes concernées sont les suivantes :

- Compétence Eau potable : Communes membres des anciennes CCCA et CCCH
- Compétence Eaux pluviales : Communes membres des anciennes CCCA et CCCH
- Compétence Social : Communes membres de l'ancienne CALB
- Compétence GEMAPI : Communes membres des anciennes CCCA et CCCH

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 15 octobre 2018. Elle a étudié ces 4 transferts de charges et a statué sur l'attribution de compensation définitive de chaque commune.

2018	AC 2018 DEFINITIVE
AIX-LES-BAINS	+ 3 371 430
BOURDEAU	+ 8 591
BOURGET-DU-LAC	+ 722 691
BRISON-SAINT-INNOCENT	- 70 955
CHANAZ	+ 163 177
CHAPELLE DU MONT DU CHAT	+ 3 194
CHINDRIEUX	+ 91 519
CONJUX	+ 9 199
DRUMETTAZ-CLARAFOND	+ 448 441
ENTRELACS	+ 1 347 083
GRESY-SUR-AIX	+ 670 286
LA BIOLLE	+ 256 475
LE MONTCEL	- 57 165
MERY	+ 44 243
MOTZ	+ 358 165
MOUXY	+ 5 861
ONTEX	+ 13 825
PUGNY-CHATENOD	- 76 156
RUFFIEUX	+ 502 197
SAINT-OFFENGE	- 39 858
SAINT-OURS	+ 47 233

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	+ 24 743
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	+ 221 432
TRESSERVE	- 103 679
TREVIGNIN	- 25 739
VIONS	+ 35 115
VIVIERS-DU-LAC	+ 80 089
VOGLANS	+ 803 565
TOTAL GRAND LAC	8 855 002

Monsieur le maire précise que le montant de l'Attribution de compensation de 2018 est inférieur au montant de 2017 de 9 404 € qui correspond au transfert de compétence « Social ».

Il demande au conseil municipal d'approuver :

- le rapport tel qu'il a été présenté,
- l'évaluation des charges transférées,
- le montant définitif de l'attribution de compensation 2018, résultant du transfert des compétences précitées, conformément au rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, l'attribution de compensation définitive 2018.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

II - FINANCES

- S.D.E.S. – Avenants aux conventions de co-maîtrise d'ouvrage – Règlement des participations

Monsieur le maire rappelle les travaux d'enfouissement sur les secteurs :

- Rue Centrale, Chemin de Sonnaz BT, TC1
- Rue Centrale, Chemin de Sonnaz HTA TC1
- Rue Centrale, Chemin de la Combe, TC5
- Chemin de la Combe, BT, TC2,

Une convention dite de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre la commune et le SDES.

Elle ne précisait pas les dispositions concernant la répartition de la prise en charge financière de l'opération par chacune des deux parties, les modalités de versement de la participation financière du SDES, ainsi que les modalités de récupération et de reversement de la TVA afférente.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un avenant pour chaque convention qui précisera ces modalités.

Monsieur Convert présente pour chaque dossier l'annexe financière définitive.

- Rue Centrale, Chemin de Sonnaz BT, TC1

Montant total de l'opération	Participation finale SDES	Participation commune	Solde SDES à verser
27 462.14 €	10 771.73 €	16 870.42 €	10 771.73 €

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

- Rue Centrale, Chemin de Sonnaz HTA TC1

Montant total de l'opération	Participation finale SDES	Participation commune	Solde SDES à verser
92 867.32 €	36 189.00 €	56 678.32 €	12 063.00 €

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

- Rue Centrale, Chemin de la Combe, TC5

Montant total de l'opération	Participation finale SDES	Participation commune	Solde SDES à verser
24 112.95	13 862.69 €	10 250.27 €	13 862.69 €

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

- Chemin de la Combe, BT, TC2,

Montant total de l'opération	Participation finale SDES	Participation commune	Solde SDES à verser
11 235.09 €	6 741.05	4 494.04 €	6 741.05 €

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

- Marché de travaux – Aménagement et sécurisation du secteur de Villarcher – Attribution du marché

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Plaine, secteur de Villarcher, la commune de Voglans doit réaliser des travaux de réseaux humides et de réseaux secs, des travaux de requalification de voirie, de trottoir et de parking y compris la création d'une piste cyclable, des travaux de pose de mobilier et de signalisation routière.

Ce projet a fait l'objet d'une consultation pour un lot unique divisé en trois tranches :

- Tranche ferme : Création d'une zone de retournement située Rue de la Plaine
- Tranche optionnelle 1 : Requalification du carrefour de la rue de la Plaine
- Tranche optionnelle 2 : Création d'un parking au droit de la route du Bourget (RD1504)

Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

- EUROVIA
- EIFFFAGE
- BLONDET

Le Maître d'œuvre, Cabinet AIXGEO, désigné pour le suivi de ces travaux, a rendu l'analyse suivante.

EUROVIA				
Désignation	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2	TOTAL
1 - VOIRIE	83 172,00	35 294,50	33 645,00	152 111,50
2 - RESEAU HUMIDES	13 580,00	18 408,00	4 045,00	36 033,00
3 - RESEAU SECS (E.D.F., Edelings, France Telecom)	29 128,50	2 857,00	76 203,50	108 189,00
4 - TRAVAUX RIVERAINS	35 765,00	0,00	0,00	35 765,00
TOTAL Lot Aménagement VRD	161 645,50	56 559,50	113 903,50	332 108,50
	M.T.	48 343,50	73 015,50	121 359,00
	T.V.A.	27 829,10	9 709,50	37 538,60
	T.T.C.	105 172,60	82 725,00	187 897,60

EIFFAGE				
Désignation	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2	TOTAL
1 - VOIRIE	53 715,00	38 618,00	23 478,00	115 811,00
2 - RESEAU HUMIDES	30 375,00	4 361,50	2 294,00	37 030,50
3 - RESEAU SECS (E.D.F., Edelings, France Telecom)	16 572,50	1 094,70	14 806,70	32 473,90
4 - TRAVAUX RIVERAINS	34 963,00	0,00	0,00	34 963,00
TOTAL Lot Aménagement VRD	135 625,50	44 074,20	40 578,70	220 278,40
	M.T.	43 477,10	40 578,70	84 055,80
	T.V.A.	23 010,25	8 196,42	31 206,67
	T.T.C.	106 487,35	52 175,12	158 662,47

BLONDET				
Désignation	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2	TOTAL
1 - VOIRIE	50 528,50	34 618,10	26 528,40	111 675,00
2 - RESEAU HUMIDES	12 188,50	7 327,60	3 088,40	22 604,50
3 - RESEAU SECS (E.D.F., Edelings, France Telecom)	18 127,00	1 701,40	18 784,20	38 612,60
4 - TRAVAUX RIVERAINS	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00
TOTAL Lot Aménagement VRD	96 144,00	43 647,10	48 400,00	188 191,10
	M.T.	43 647,10	48 400,00	92 047,10
	T.V.A.	24 074,12	8 728,92	32 803,04
	T.T.C.	120 218,12	57 176,92	177 395,04

Et propose de retenir l'entreprise, comme mieux-disante, EIFFAGE pour un montant HT de 199 101.35 € soit TTC 238 921.62 €.

Le conseil municipal accepte d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

III - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 05 novembre 2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018
LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 05/11/2018

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPOT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 16 C 1009	SCI ALKE	Accordé le 18/04/2017	Extension d'un entrepôt	256 rue Pré Fontaine	Retiré le 13/11/2018
PC 18 C 1019	SCEA GONNET	30/07/2018	Remplacement pergolas Au Jardin des Plantes	670 rue des Belledonnes	Accordé le 06/12/2018
PC 18 C 1020	M. LAMBERT Mme CARTIER	17/08/2018	Construction d'une maison individuelle	"Les Vergers de Bouvard"	Accordé le 07/12/2018
PC 18 C 1003M01	M. MARTINET Mme DAMOIS	17/09/2018	Modification de la teinte des menuiseries d'une maison individuelle	"Les Vergers de Bouvard"	Accordé le 15/11/2018
PC 12 C 1012M01	RUSHETI Bljérim	19/09/2018	Modification des façades et création d'un garage	39 chemin de la Combe	Accordé le 07/12/2018
DÉCLARATIONS PRÉALABLES					
DP 18 C 5039	VOIRON Claude	23/11/2018	Création d'une piscine enterrée	212 allée des Primevères	Accordée le 11/12/2018
DP 18 C 5040	BARDON Marc	26/11/2018	Création d'un abri de jardin et d'une clôture partielle	350 rue de la Plaine	Accordée le 11/12/2018
DP 18 C 5041	SCI ALKE	27/11/2018	Rénovation de toiture	256 rue Pré Fontaine	Accordée le 17/12/2018
AUTORISATION D'AMÉNAGER UN ERP					
AT 18 C 0004	ALPES PÊCHE	20/09/2018	Aménagement d'un magasin de vente de matériel de pêche	533 rue de la Prairie	Accordée le 12/12/2018
AT 18 C 0005	SARL CORTI 73	01/10/2018	Aménagement d'une salle d'escalade CORTI GRIMPE	40 rue de la Françon	Accordée le 16/11/2018
AT 18 C 0006	SAS VITI	01/10/2018	Aménagement d'un parc de jeux pour enfants BULA KIDS	Route de l'Aéroport	Accordée le 16/11/2018
CERTIFICAT D'URBANISME INFORMATIF					
CU 18 C 2055	SCP CASTILLON DEVRED EZANNO	14/11/2018	Terrains CTS VINCENT	Villarcher	Arrêté le 21/11/2018
CU 18 C 2056	SELARL PROJURISTES	12/12/2018	Cession fonds de commerce SARL LORÉ	30 chemin de Sonnaz	Arrêté le 13/12/2018
CU 18 C 2057	Maître VUILLERMET	14/12/2018	Maison LAURENT	35 impasse du Château	Arrêté le 17/12/2018

➤ **P.L.U.i – Arrêté du conseil de communauté**

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'arrêt par délibération en date du 28 novembre 2018, par le Conseil communautaire du projet du PLUi de Grand Lac (ex-Calb). La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification du PLUI (soit jusqu'au 4 mars 2019) pour délibérer et nous faire part de ses observations. L'approbation du PLUi est attendu pour septembre 2019. La commission « Aménagement de l'espace », travaillera, lors d'une réunion en janvier, sur les observations à transmettre.

IV – TRAVAUX

Monsieur BURDET fait une présentation des travaux qui sont en cours ou réalisés :

- pose du vitrage de l'accès au complexe Noël MERCIER,
- l'éclairage du terrain de boules,
- quelques travaux de peinture intérieur
- la couverture des box dans la cour des services techniques.

Il mentionne la nécessité de prévoir pour 2019, une réfection de peinture sur les façades des vestiaires au droit du complexe sportif. Par ailleurs, pour faire suite à l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement et de sécurisation sur le secteur Villarcher à l'entreprise EIFFAGE, il informe que les travaux démarreront mi-avril.

V - ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ **Planèt' Jeunes**



Madame Bernon donne des informations sur le projet de construction du bâtiment.

Le chantier a démarré le 15 novembre sur le site d'Hexapole. Le coût estimé du projet est de 1 196 800 € ht, soit 1 326 000 € ttc dont 115 360 € ht pour le terrain.

Cet investissement est porté par Planèt'Jeunes et financé par la contribution d'investissement. Celle-ci est répartie en parts égales entre les 4 communes membres, Drumettaz-Clarafond, Méry, Viviers du Lac et Voglans.

Des prêts ont été contractés pour un montant total de 1340 000 € répartis de la façon suivante :

Prêts	
Prêt à taux fixe de 1,94 % sur 25 ans	678 000 €
Prêt relais à taux fixe de 0,61% sur 3 ans	362 000 €
Prêt à taux 0 sur 15 ans	300 000 €
Des subventions ont été demandées aux organismes suivants :	et acceptées à hauteur de :
Contrat Territorial de Savoie	80 000 €
CAF	10 000 €
Dotation Equipement Territorial Ruraux	200 000 €
Contrat Ambition Région	166 635 €
Montant total de	456 635 €

L'emprunt démarrant en 2018, le mode de calcul s'effectue sur la base des versements faits par Planèt'Jeunes, à savoir :

- Pour le prêt principal
 - o 1 017.00 € le 23/02/2018 liés aux frais de dossier
 - o 328,83 € le 25/04/2018 pour la première échéance
 - o 10 068.30 € pour la deuxième échéance
 - o 10 035.42 € pour la troisième échéance

- Pour le prêt relais
 - o 543.00 € le 08/03/2018 liés aux frais de dossier
 - o 552.05 € le 16/07/2018 pour la première échéance
 - o 552.05 € le 16/10/2018 pour la deuxième échéance

Pour 2018, le montant total de la contribution est de 23 096.65 €, soit une participation par commune de 5 774.17 € correspondant au quart de la contribution totale.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier qui, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la contribution communale 2018, tel qu'elle est explicitée ci-dessus,
- ACCEPTE de verser les contributions demandées par PLANET'JEUNES jusq'en 2043 selon le mode de calcul général précisé ci-dessus.

Pour : 13 dont 1 pouvoir
 Contre : 0
 Abstention : 0

Madame Bernon présente au conseil municipal les tableaux portant sur la fréquentation dans les différents services périscolaires.

FREQUENTATION GARDERIE DU MATIN ANNEE 2018/2019

	Moi	Moyenne	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Total annuel		
			Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj	Moyenne	Mj
SEPT. 2018	20	26																							
Présents	610																								13
OCT. 2018	16	27																							
Présents	485																								24
NOV. 2018	18	34																							
Présents	632																								30
DEC. 2018	6	32																							
Présents	192																								24
JANV. 2019	0	32																							
Présents	0																								12
FÉV. 2019	0	37																							
Présents	0																								32
MARS 2019	4	34																							
Présents	128																								30
AVRIL 2019	3	31																							
Présents	97																								32
MAI 2019	4	34																							
Présents	128																								30
JUIN 2019	3	33																							
Présents	97																								32
JUILLET 2019	4	37																							
Présents	128																								30
AUGUST 2019	3	31																							
Présents	97																								32
SEPTEMBRE 2019	4	34																							
Présents	128																								30

FREQUENTATION RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2018/2019

	MOIS	MOY.
SEPT. 2018	20	508
Présents	2168	
OCT. 2018	15	468
Présents	1624	
NOV. 2018	20	411
Présents	2723	
DEC. 2018	8	118
Présents	705	
JANV. 2019	0	307/161
Présents	0	
FEV. 2019	0	407/161
Présents	0	
MARS 2019	0	407/161
Présents	0	

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin/Juillet		Mois écoulés	
	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas
LUNDIS	4	484	3	373	4	489	2	283														
Moyenne	121		124		117		118															122
2017/2018	100		116		100		118		117		122		108		118		100		90			
MARDIS	4	542	3	382	4	595	1	141													12	1620
Moyenne	130		127		139		136															135
2017/2018	126		120		136		133		133		130		134		135		126		91			
MERCREDIS	4	47	3	51	4	84	1	19													12	221
Moyenne	17		17		21		15															18
2017/2018	27		20		25		31		29		29		25		24		29		17			
JEUDIS	4	382	3	423	4	578	1	146													12	1707
Moyenne	141		141		144		146															142
2017/2018	104		134		126		140		130		140		136		139		135		125			
VENREDIS	4	513	3	387	4	541	1	136													12	1887
Moyenne	128,25		132		132		132		137		138		136		130		130		112			132
2017/2018	98		118		130		123		117		120		118		130		110		112			

FREQUENTATION GARDERIE DU MIDI ANNEE 2018/2019

	MOIS	MOY.
SEPT. 2018	4	29
Présents	79	
OCT. 2018	3	29
Présents	59	
NOV. 2018	4	18
Présents	70	
DEC. 2018	1	14
Présents	14	

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Mois écoulés	
	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas
MERCREDIS	4	79	3	59	4	70	1	14													12	222
Moyenne	20		20		18		14		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16			19

FREQUENTATION ÉTUDE SURVEILLÉE ANNEE 2018/2019

	MOIS	MOY.
SEPT. 2018	12	27
Présents	323	
OCT. 2018	9	29
Présents	258	
NOV. 2018	12	30
Présents	359	
DEC. 2018	4	29
Présents	117	

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Mois écoulés	
	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas	MJ	M/repas
LUNDIS	4	99	3	88	4	113	2	98													12	358
Moyenne	25		29		28		25		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16			28
MARDIS	4	118	3	77	4	119	1	31													12	398
Moyenne	29		26		30		31		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16			28
JEUDIS	4	113	3	93	4	127	1	30													12	361
Moyenne	28		31		32		30		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16		13/16			30

FREQUENTATION GARDERIE DU SOIR ANNEE 2018/2019

	Nbr/	MOY.	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Mois écoulés	
			Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi	Mj	Mardi
SEPT. 2018	13	31																						
Présents	488																							
OCT. 2018	12	31																						
Présents	377																							
NOV. 2018	16	31																						
Présents	547																							
DÉC. 2018	5	31																						
Présents	178																							
JANV. 2019	0	MOY.																						
Présents	0																							
LUNDI	4	89	3	75	4	97	2	84															12	325
Moyenne	22		25		24		32		NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	25
MARDI	4	82	3	68	4	106	1	39															12	362
Moyenne	31		29		33		35		NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	32
JEUDI	4	121	3	93	4	148	1	49															12	488
Moyenne	30		33		37		48		NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	34
VENDESDI	4	198	3	117	4	166	1	39															12	478
Moyenne	28		39		42		39		NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	NONO!	43

VI – PERSONNEL

- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Savoie – Mission de médiation préalable obligatoire

Monsieur le maire informe l'assemblée de la La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice qui a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

S'agissant d'une mission facultative proposée par le Cdg73, les employeurs locaux sont libres d'y adhérer.

Ce texte précise que la médiation, préalable à un recours contentieux, est obligatoire en ce qui concerne les :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunéré,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure

d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1^{er} du décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié.

Une convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire doit être signée entre le CDG 73 et la commune.

La date de la fin d'expérimentation nationale est fixée au 18 novembre 2020.

Le conseil municipal, à la demande de Monsieur le maire, approuve le projet de convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le C.D.G. 73 et autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

VII - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

Madame BERNOU informe l'assemblée du départ de Madame Anne PHILIPPE et l'arrivée de Madame SALOMON Myriam.

BIBLIOTHEQUE - Mise au rebut d'ouvrages

Madame BERNOU rappelle que, régulièrement, l'agent de la bibliothèque procède à une mise à jour du fond de la bibliothèque et retire de celui-ci un certain nombre d'ouvrages détériorés, en doublon ou trop anciens (revues notamment). Il est précisé que bon nombre d'ouvrages sont donnés à des associations, écoles, crèches...

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à la mise au rebut des ouvrages de la bibliothèque municipale dont la liste est disponible en Mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise au rebut de ces ouvrages.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

TARIFS LOCATION - SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 mars 2018 qui porte sur les tarifs de location des salles municipales.

Cette dernière ne prévoit pas la possibilité de mettre à disposition une salle, dans le cadre de l'organisation de cérémonies d'obsèques civiles ou laïques ou d'une réception après obsèques.

Monsieur le maire propose de ne pas modifier les tarifs de location des salles, approuvés par la délibération du 20 mars 2018 mais seulement de rajouter à la location la salle Terre Nue pour un montant de 100 € pour la journée pour l'organisation de cérémonies d'obsèques civiles ou laïques ou d'une réception après obsèques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette possibilité de mettre à disposition la salle Terre Nue dans le cadre de l'organisation de cérémonies civiles ou laïques ou d'une réception après obsèques pour un montant de 100 €/jour.

Pour : 13 dont 1 pouvoir


Contre : 0

Abstention : 0

Madame BERNOU présente ensuite les animations qui se sont déroulées fin novembre et décembre et celles qui se profilent en ce début d'année 2019.

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
Vendredi 30 novembre	Spectacle de Noël Animée par les « Raconte-Nounous » Enfants à partir de 2 ans	De 19h à 20h	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
Samedi 8 décembre	TELETHON : organisé par VOGLA FETE , Défi : GOMETTES - Animations, buvette et restauration.	De 10h à 16h	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
Samedi 15 décembre	CONCERT de Noël aux couleurs celtique / blues / rock ! organisé par Loisir Musique Entrée gratuite avec la carte d'adhérent Loisir Musique 5€ tous publics - Bar et petite restauration	19h30	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
Mercredi 19 décembre	Atelier créatif enfant : apprendre le dessin au bistre, avec l'illustrateur Christian Offroy Pour les enfants de 7 à 9 ans Gratuit - Sur inscription	de 13h30 à 15h30	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
Lundi 31 décembre	L'ESVV organise son traditionnel Réveillon Dansant Animé par l'orchestre Sandrine et David Inscription : 06 85 59 79 19 / 06 28 06 72 52	À partir de 20h	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
Sur le mois de janvier 2019 :	Vœux du Maire - le vendredi 11 janvier Club Eté de la St Martin - Tirage des Rois - 17 janvier ESVV - Tournoi FIFA - le 19 janvier ESVV - Vente de diots - le 3 février	A partir de 19h A partir de 14 h	Salle Belle Eau Salle Terre Nue Salle Belle Eau Place de l'Eglise

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque sera ouverte les
Vendredis 28 décembre et 04 Janvier 2019 de 16h30 à 18h30.



Madame ELHOMBRE remercie le Club Eté de la St Martin pour leur participation dans l'organisation du Téléthon.

DIVERS – INFORMATIONS

Monsieur le maire invite tous les conseillers municipaux à la présentation des vœux au personnel communal ce jeudi 20 décembre à 19 h à la salle Terre Nue.

Il informe qu'au service technique, Monsieur Luc DENIAU a été recruté pour renforcer le service et prendra ses fonctions le 2 janvier 2019.



Madame Bernon informe de deux modifications qui seront mises en place sur les horaires d'ONDEA à compter de janvier 2019.

Une, permettra une correspondance à Villarcher, du retour du Lycée Louis Armand, le soir et le mercredi midi.

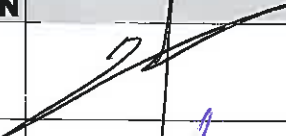
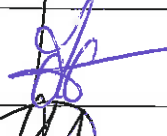




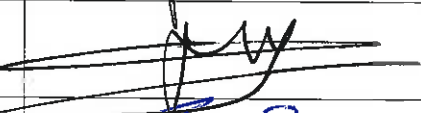
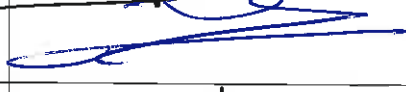
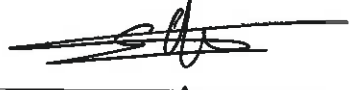
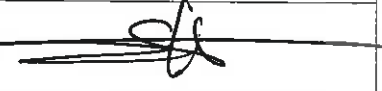

Et la deuxième, porte sur le rétablissement de la ligne Lycée et Collège de Marlioz/Voglans le mercredi aux mêmes horaires que les autres jours de la semaine.

Par ailleurs, elle informe de la mise à disposition, prochainement, de la carte OÙRA, carte à puce qui remplace le billet papier existant. Elle permettra de charger plusieurs abonnements ou titres de transport, sur les réseaux (TER, ONDEA, STAC..)

Le Maire,
Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2018

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Oui	Pour	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui	Pour	
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Non		Pouvoir à M. Bernon
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Non	-----	-----
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	Pour	